

Programme :

RECYCLAGE AUTORISATION DE CONDUITE R486

PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES

(CAT. A ET B)

Durée : 7 heures soit 1 jour

Nombre de participants : 6 maximum

Lieu : Dans vos locaux

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Un formateur expérimenté en autorisation de conduite R486

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)
- Être apte médicalement avec validation du médecin du travail.

Public :

Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant.

Objectifs

Aptitudes visées :

- Apprendre ou revoir la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Savoir effectuer les contrôles liés à l'utilisation de la PEMP
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Connaître la marche à suivre lorsque des anomalies et difficultés sont rencontrées

Compétences visées :

- Reconnaître les défaillances systèmes liées à la sécurité lors de l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Savoir effectuer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- Connaître l'attitude à avoir et à qui remonter l'information en cas d'anomalies et de difficultés rencontrées
- Savoir conduire en sécurité les plates-formes élévatrices mobiles de personnes

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- un livret sera remis aux apprenants

Contenu pédagogique

Partie théorique :

- Législation et réglementation autorisation de conduite responsabilité pénale
- Qualité et devoir de l'utilisateur
- Règles de sécurité
- Entretien de l'appareil
- Les vérifications journalières obligatoires
- Consignes et règles d'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Vérification avant utilisation
- Sécurité lors de l'utilisation

Partie Pratique :

- Présentation des appareils
- Opérations de prise de poste
- Évolution dans un circuit matérialisé Marche avant/arrière
- Vérification avant départ
- Évolution dans un circuit matérialisé avec déploiement de la PEMP
- Opérations de fin de poste.

Modalités d'évaluation :

Évaluation théorique par QCM.

Évaluation formative lors de la partie pratique

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mise en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)